

**CONTENU NET**  
**208L (55 gallons E.U.)**

# **DRAGNET FT**

## **Concentré émulsionnable**

**POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT**  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET/OU EMPÊCHER LES PERSONNES NON  
AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS APPELER UN MÉDECIN EN CAS D'ACCIDENT  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

N° D'ENREGISTREMENT : 24360  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Brevet canadien n° 1 008 455  
INSECTICIDE

GARANTIE :  
Perméthrine\*\* 384 g/l  
\*\* 55 % maximum *cis*  
\*\*45 % minimum *trans*  
Conserver à une température supérieure à 5 °C

Enregistré par :  
FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104 USA  
1-800-331-3148

**CAUTION**



**POISON**

**MODE D'EMPLOI :** à utiliser uniquement pour la fabrication d'un insecticide enregistré en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

**CONSERVATION ET ÉLIMINATION :** **CONSERVATION DU PESTICIDE** Conserver à une température supérieure à 5 °C (40 °F). Si une séparation se produit et que seule une partie du contenu du contenant doit être utilisée, laisser réchauffer à 13 °C (55 °F) par la seule température de la pièce et bien agiter pour uniformiser. En cas de formation de cristaux, laisser réchauffer à température ambiante (21 °C [70 °F]) par la seule température de la pièce pendant 24 à 48 heures. Mélanger occasionnellement jusqu'à dissolution des cristaux et jusqu'à ce que le produit ait une apparence uniforme. Ne pas utiliser de source de chaleur extérieure pour réchauffer le contenant. Ne pas utiliser ou entreposer à proximité d'une source de chaleur, d'une flamme nue ou de surfaces très chaudes. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver dans le contenant d'origine pendant l'entreposage. Conserver le produit dans un endroit frais, sec et bien ventilé à bonne distance des graines de semences, aliments pour animaux, engrais et autres pesticides. Tenir à distance du feu, d'une flamme nue ou d'une autre source de chaleur. Ouvrir les contenants avec précaution. Après une utilisation partielle, remettre les couvercles en place et fermer hermétiquement. Ne pas mettre de produit concentré ou dilué dans des contenants pour aliments ou boissons. Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination. En cas d'éclaboussures, éviter un contact, isoler la zone et tenir à distance les animaux ainsi que les personnes ne portant pas de protection. Confiner tout déversement.

**Téléphoner au FMC au 1-800-331-3148.** Pour confiner un déversement : dans le cas d'un produit liquide, créer une digue de sécurité autour de la zone, ou l'absorber dans du sable, de la litière pour chats ou une argile du commerce. Dans le cas d'un produit sec, recouvrir pour éviter qu'il soit dispersé. Placer l'emballage endommagé dans un autre contenant. Identifier son contenu. **ÉLIMINATION :** les fabricants canadiens utilisant ce produit doivent éliminer l'ingrédient actif

non désiré ainsi que les contenants conformément aux réglementations municipales et provinciales. Pour des détails et renseignements supplémentaires sur le nettoyage des déversements, communiquer avec l'organisme de réglementation provincial ou le fabricant.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**PRÉCAUTIONS : GARDEZ HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS** : provoque des réactions toxiques ou peut être létal en cas d'ingestion, d'inhalation

ou de contact avec la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou un brouillard de pulvérisation. Porter des vêtements de protection incluant une protection des mains, des pieds et des yeux lors de la manipulation et du mélange de ce produit. Ne pas conserver à proximité d'aliments pour animaux ou de produits alimentaires. Ne pas utiliser, verser, répandre ou conserver à proximité d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. **Risques environnementaux** : ce produit est hautement toxique pour les abeilles et les acariens prédateurs. Ce produit est toxique pour les poissons, les oiseaux et la faune. Tenir loin des lacs, cours d'eau et étangs. Ne pas contaminer l'eau par pulvérisation ou dérive, nettoyage de l'équipement ou élimination de déchets. **PREMIERS SOINS** : en cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou à un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur les traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée.

**Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.** En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

**POUR OBTENIR DE L'AIDE EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 800) 331-3148 (Médicale – E.U. & Canada)**

Pour toute urgence de type fuite, incendie, déversement ou accident, appeler :

(800) 424-9300 (CHEMTREC – E.U. & Canada)

®Dragnet - Marque déposée de FMC Corporation

6 Mai 2011

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.